

Décret n° 91-432 du 13 mai 1991 modifiant le décret n° 51-1469 du 22 décembre 1951 modifié relatif à l'organisation de l'Institut national de la propriété industrielle

NOR : INDA91003810

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 51-444 du 19 avril 1951 modifiée créant un Institut national de la propriété industrielle, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 51-1469 du 22 décembre 1951 modifié relatif à l'organisation de l'Institut national de la propriété industrielle ;

Vu le décret n° 91-431 du 13 mai 1991 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Jean-Claude COMBALDIEU

Art. 1^{er}. - L'article 2 du décret du 22 décembre 1951 susvisé est complété par l'alinéa suivant :

Directeur de INPI

« Il peut recevoir délégation de signature du ministre chargé de la propriété industrielle pour exercer les compétences dévolues à celui-ci dans les domaines de la propriété industrielle et des droits annexes à la propriété industrielle, du registre du commerce et des sociétés et du répertoire central des métiers. »

Art. 2. - Le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1991.

MICHEL ROCARD

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie
et de l'aménagement du territoire,
ROGER FAUROUX

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

MER

Arrêté du 2 mai 1991 portant délégation de signature

NOR : MERC9100095A

Le ministre délégué à la mer,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié en dernier lieu par le décret n° 87-390 du 15 juin 1987, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret du 23 juin 1988 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les décrets des 2 octobre et 21 décembre 1990 relatifs à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 2 mai 1991 portant nomination au cabinet du ministre délégué à la mer.

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à Mme Anne Merloz, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre délégué à la mer, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée aux personnes mentionnées au 2^e de l'article 1^{er} du décret du 23 janvier 1947 modifié susvisé.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 1991.

JACQUES MELLICK

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Décrets du 7 mai 1991 portant intégration
(administrateurs civils)

NOR : PRMG9170169D

Par décret du Président de la République en date du 7 mai 1991, M. Denudt (André), sous-préfet, est intégré, sur sa demande, dans le corps des administrateurs civils.

NOR : PRMG9170160D

Par décret du Président de la République en date du 7 mai 1991, M. Lalande (Michel), administrateur civil en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'Intérieur, est réintégré dans le corps des administrateurs civils et affecté au ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer à compter du 1^{er} janvier 1991.

Arrêtés du 2 mai 1991 portant réintégration
et affectation (administrateurs civils)

NOR : PRMG9170178A

Par arrêté du Premier ministre en date du 2 mai 1991, M. Lalande (Michel), administrateur civil en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'Intérieur, est réintégré dans le corps des administrateurs civils et affecté au ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer à compter du 1^{er} janvier 1991.

NOR : PRMG9170177A